

COUPE DE FRANCE FEMININE A XV
SAISON 2021-2022





1- PARTICIPANTS

Participent à cette compétition les 14 associations engagées dans le Championnat de France d'Elite 1 Féminine pour la saison 2021/2022, qui ont l'obligation sportive d'y participer au regard de l'article 350 des règlements généraux de la FFR.

	Clubs	Ligues
1	A C BOBIGNY 93 RUGBY (4581E)	IDF
2	A S BAYONNAISE (4478T)	NA
3	A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ (6807Z)	AURA
4	BLAGNAC RUGBY FEMININ (6570S)	OCC
5	F C GRENOBLE AMAZONES (6811D)	AURA
6	LILLE METROPOLE RC VILLENEUVOIS (4550W)	HDF
7	LONS RUGBY FEMININ BEARN PYRENEES (7606X)	NA
8	LYON OL U (5023K)	AURA
9	MONTPELLIER R C (5485M)	OCC
10	R C CHILLY MAZARIN (4664V)	IDF
11	STADE BORDELAIS (4424J)	NA
12	STADE FRANCAIS PARIS (4687V)	IDF
13	STADE RENNAIS RUGBY (6951F)	BRE
14	STADE TOULOUSAIN RUGBY (5372P)	OCC

* Clubs classés par ordre alphabétique



2- RAPPELS GENERAUX

Les règles du jeu pour la Coupe de France Féminine de Rugby à XV sont identiques à celles appliquées dans la compétition d'Elite 1 Féminine, à savoir les règles applicables à la catégorie A des règlements généraux de la F.F.R.

La règle de calcul des « points terrain » retenue est celle définie à l'article 341-1.1.

Par ailleurs, en cas d'égalité, il sera fait application de l'article 343-2 des règlements généraux de la F.F.R ci-dessous :

ARTICLE 343 – CLASSEMENT LORSQUE DEUX OU PLUSIEURS EQUIPES SONT A EGALITE

Si deux ou plusieurs équipes (d'une même poule ou de même rang dans des poules différentes ou ayant disputé un même niveau de phase finale) se trouvent à égalité, leur classement sera établi en tenant compte des facteurs ci-après, considérés dans l'ordre, l'examen de l'un d'eux n'étant à effectuer que si celui qui le précède n'a pas permis ce classement.

343-1 - Pour les groupements Professionnels

Il sera fait application du Règlement de la L.N.R.

343-2 - Pour les autres compétitions

- 1- Nombre de points « terrain » (voir art. 341) obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité.
- 2- Goal-average sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité.
- 3- Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes restant concernées.
- 4- Goal-average sur l'ensemble des rencontres.
- 5- Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés dans toutes les rencontres.
- 6- Plus grand nombre de points marqués dans toutes les rencontres.
- 7- Plus grand nombre d'essais marqués dans toutes les rencontres.
- 8- Nombre de forfaits n'ayant pas entraîné de forfait général.
- 9- Nombre de semaines de suspension, liées aux sanctions disciplinaires, sur l'ensemble des rencontres de la phase considérée (préliminaire, qualificative ou finale). Les suspensions exprimées en weekends de compétition (liées, notamment, aux mesures sportives automatiques), sont exclues de la comptabilisation des semaines de suspension précitées.
- 10- Classement à l'issue de la phase précédente.
- 11- Place obtenue la saison précédente dans la compétition nationale.



3- PHASE QUALIFICATIVE

Lors de la phase qualificative de cette Coupe de France toutes les associations disputeront 4 rencontres, 2 réceptions et 2 déplacements.

Les rencontres de la phase qualificative ont été élaborées de sorte qu'une association ne rencontre pas une autre association engagée dans sa poule en championnat d'Elite 1 Féminine, tout en respectant un critère d'optimisation géographique sur l'ensemble du territoire.

CALENDRIER PHASE DE QUALIFICATION

Coupe de France Féminine à XV	
J1	07/11/2021
J2	21/11/2021
J3	27/03/2022
J4	03/04/2022

OPPOSITIONS

Journée 1	
F C GRENOBLE AMAZONES	BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY
A S BAYONNAISE	STADE TOULOUSAIN RUGBY
LILLE METROPOLE RC VILLENEUVOIS	A C BOBIGNY 93 RUGBY
A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ	LYON OL U
STADE RENNAIS RUGBY	STADE BORDELAIS
LONS SECTION PALOISE RUGBY FEMININ	MONTPELLIER HERAULT RUGBY
R C CHILLY MAZARIN	STADE FRANCAIS PARIS

Journée 2	
STADE TOULOUSAIN RUGBY	BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY
F C GRENOBLE AMAZONES	MONTPELLIER HERAULT RUGBY
A C BOBIGNY 93 RUGBY	A S BAYONNAISE
STADE FRANCAIS PARIS	LYON OL U
R C CHILLY MAZARIN	STADE RENNAIS RUGBY
LILLE METROPOLE RC VILLENEUVOIS	A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ
STADE BORDELAIS	LONS SECTION PALOISE RUGBY FEMININ



Journée 3

LYON OL U	F C GRENOBLE AMAZONES
MONTPELLIER HERAULT RUGBY	STADE TOULOUSAIN RUGBY
A C BOBIGNY 93 RUGBY	R C CHILLY MAZARIN
LONS SECTION PALOISE RUGBY FEMININ	A S BAYONNAISE
STADE RENNAIS RUGBY	LILLE METROPOLE RC VILLENEUVOIS
STADE BORDELAIS	A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ
BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY	STADE FRANCAIS PARIS

Journée 4

A S BAYONNAISE	F C GRENOBLE AMAZONES
MONTPELLIER HERAULT RUGBY	STADE RENNAIS RUGBY
LYON OL U	A C BOBIGNY 93 RUGBY
A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ	R C CHILLY MAZARIN
STADE TOULOUSAIN RUGBY	STADE BORDELAIS
STADE FRANCAIS PARIS	LILLE METROPOLE RC VILLENEUVOIS
BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY	LONS SECTION PALOISE RUGBY FEMININ

4- FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE

Sont qualifiées pour la finale de la Coupe de France Féminine à XV les équipes classées aux deux premières places du classement établi à l'issue de la phase qualificative.

En cas d'égalité, il sera fait application de l'article 343-2 des règlements généraux de la F.F.R.

CALENDRIER

FINALE	24/04/2022	Lieu à déterminer
---------------	------------	-------------------

⇒ **Le vainqueur de la finale remporte la Coupe de France Féminine à XV.**